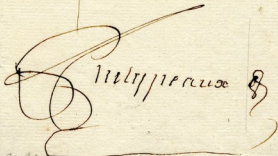


Mon Cousin ! Dans la Douleur extrême que me cause la
 perte que je viens de faire de mon fils le Dauphin, qui méritoit avec tant
 de raisons une tendresse et toute mon Estime, Après m'être d'abord occupé
 d'ordonner de la Prière à Dieu pour le repos de l'Ame de ce cher fils, mon
 intention est de faire rendre à sa mémoire les Souvenirs qui lui sont duez,
 les marques continuelles que je reçois de votre Attachement à une personne
 et les sentiments que vous avez pour l'objet de mes justes regrets, me font
 désirer que pendant le Temps que le Corps de mon fils restera ici en dépôt, vous
 y demeuriez pour donner les Ordres à ma Maison, c'est dans cette vue que je
 vous fais cette Lettre, pour vous autoriser à donner, à tous les différens
 Corps de ma Maison tant militaire que domestique tous les Ordres que
 vous jugerez nécessaires, relativement à ce qu'ils auront à faire, —
 non seulement tant que le Corps de mon fils restera ici déposé, mais aussi
 pour le transporter dans l'Eglise Métropolitaine de ma Ville de Paris, ainsi
 que son Cocu dans celle des St. Innocens en France, sur ce je prie Dieu qu'il
 vous aie Mon Cousin en sa sainte et digne Garde. Exr. à Fontainebleau le
 20. X^{bre}. 1763. /

Louis



15-
3-
20-
22-
42-
=

Alphonse Le Duc
St. Julien Grenier Linn
M. unfaug.